



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plus-values réalisées en 2025

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention "renforcé"

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n° 2042)

N° 2074-ABT



N° 5740#13

Nom et prénom

Dénomination sociale

Adresse

R01	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées	Titre A		Titre B	
		8 ans et plus	au moins 4 ans et moins de 8 ans	8 ans et plus	au moins 4 ans et moins de 8 ans
R02	Plus-value après compensation, le cas échéant, des moins-values <i>cf. notice</i>				
R03	Nombre de titres cédés ou rachetés				
	Calcul de l'abattement "renforcé"				
R04	Répartition du nombre de titres en fonction de leur durée de détention				
R05	Répartition de la plus-value ligne R02 par taux d'abattement <i>cf. notice</i>				
R06	Pourcentage d'abattement	85 %	50 %	85 %	50 %
R07	Abattement par durée de détention : ligne R05 × R06				
R08	Montant total de l'abattement : total de la ligne R07				

Report(s) à effectuer

Reportez l'abattement calculé ligne R08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne G au regard de la plus-value correspondante.



2074-ABT Impression: PARAGON 2025TR14 R10262

Plus-values réalisées en 2025



Liberté
 Égalité
 Fraternité

Fiche de calcul de l'abattement pour durée de détention : abattement de droit commun

(Pour vos plus-values de cession de titres acquis ou souscrits avant le 1er janvier 2018 lorsque vous avez exercé l'option globale pour le barème progressif sur votre déclaration de revenus n°2042)

N01	Nom et prénom Dénomination sociale	Adresse		Titre A		Titre B	
N02	Désignation de la société dont les titres sont cédés ou des intermédiaires financiers/personnes interposées ou de l'organisme distributeur						
N03	Plus-value ou montant de la distribution après compensation, le cas échéant, des plus-values <i>cf. notice</i>						
N04	Nombre de titres cédés ou rachetés ou nombre de titres détenus en cas de distribution						
N05	Calcul de l'abattement de droit commun						
N06	Répartition du nombre de titres de la ligne N03 en fonction de leur durée de détention						
N07	Répartition de la plus-value ligne N02 par taux d'abattement applicable <i>cf. notice</i>						
N08	Pourcentage d'abattement						
	Montant de l'abattement pour chaque durée de détention : ligne N05 × ligne N06						
	Montant total de l'abattement pour durée de détention : total de la ligne N07						

Report(s) à effectuer

Si vous ne déposez pas de déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR : Si vous déposez une déclaration n° 2074, 2074-I, 2074-DIR, 2074-IMP ou 2074-NR :

- reportez la plus-value avant abattement calculée ligne N02 directement sur la déclaration n°2042C, ligne 3VG; reportez l'abattement calculé ligne N08 dans le tableau de compensation pages 6 à 12 de la 2074 colonne F au regard de la plus-value ou distribution correspondante.
- reportez l'abattement calculé ligne N08 directement sur la déclaration n°2042C ligne 35G.

